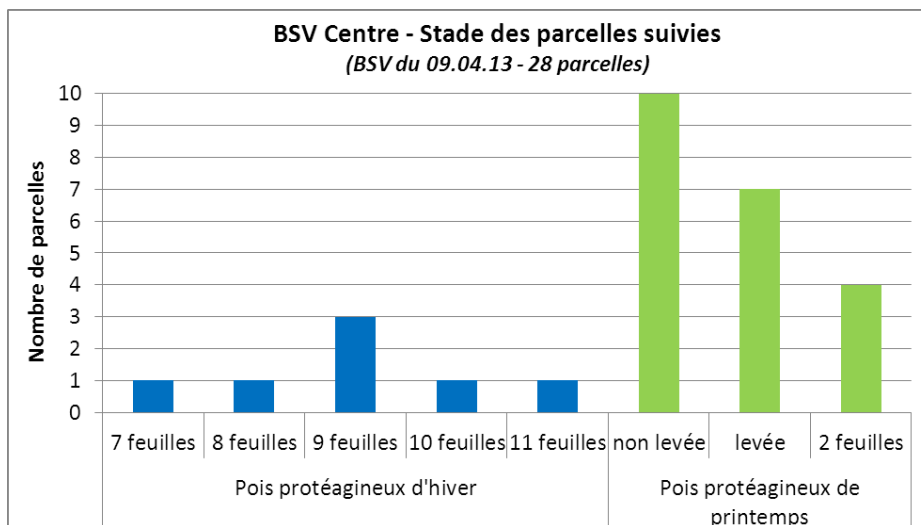


**7 parcelles de pois d'hiver et 21 parcelles de pois de printemps** ont fait l'objet d'observations pour la réalisation de ce bulletin.

### STADES

**Pois d'hiver** : les stades s'échelonnent de 7 à 11 feuilles.

**Pois de printemps** : 11 parcelles sur les 21 observées sont levées, dont 4 au stade 2 feuilles.



### THRIPS DU LIN ET DES CEREALES (*Thrips angusticeps*)

#### Seuil de nuisibilité



Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 1 thrips par plante (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre le stade 80-90 % des plantes levées (*ligne de semis visible*) et le stade 6 feuilles. Pour une meilleure représentativité, faire plusieurs comptages par parcelle.

Toutefois la présence de thrips, même en grande quantité, n'engendre de dégâts importants que lorsque les pois ont une levée lente, liée à de mauvaises conditions climatiques (*températures froides notamment*). **Il n'a jamais été observé de symptômes de thrips sur pois d'hiver.**

#### Etat général

10 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de thrips : **7 parcelles sont indemnes et 1 seule a atteint le seuil de nuisibilité.**

**Les parcelles de pois de printemps doivent faire l'objet d'une surveillance de la présence de thrips**, excepté si un traitement de semences spécifique a été employé.

Etant donné les conditions de semis pas toujours optimales et les températures fraîches de ces dernières semaines, la levée des pois de printemps est lente, voire hétérogène. Ces cultures sont donc sensibles aux éventuelles attaques de thrips. Cependant, avec la remontée des températures annoncée ce week-end, la levée des cultures devrait s'accélérer.

## SITONES DU POIS (*SITONA LINEATUS*)

### Seuil de nuisibilité

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 5 à 10 encoches (*note de 2*) par plante sur les premières feuilles (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre la levée et le stade 6 feuilles.

### Etat général

11 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de sitones : **aucun insecte n'a été repéré.**



P. TAUPIN / ARVALIS

**Etant donné la pluviométrie annoncée pour cette semaine, les conditions climatiques ne sont pas favorables au développement des populations de sitones.**

**Par contre, la remontée des températures et l'ensoleillement prévus pour ce week-end/début de semaine prochaine leur seront favorables : la surveillance sera alors de mise, excepté si un traitement de semences spécifique a été employé.**

## OISEAUX ET AUTRES « PREDATEURS »

### Etat général

6 parcelles de pois de printemps sont concernées par des dégâts d'oiseaux, estimés de 1 % (4 parcelles) à moins de 20 % (2 parcelles) de pieds touchés. Les espèces signalées pour 3 parcelles sont des colombidés.

Une parcelle a subi des dégâts de sangliers sur près de 40 % de sa surface.

## LIMACES



A. CHABERT / ACTA

8 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de limaces : la présence de limaces grises adultes (*Deroceras reticulatum*) est relevée sur une seule parcelle (dans l'Indre).

## ASCOCHYTOSE DU POIS (*ASCOCHYTA PINODES*)



P. HAUPRICH / ARVALIS

### Stade de sensibilité

Les symptômes d'ascochytose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois de printemps.

### Etat général

10 parcelles de pois (dont 7 hiver) ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : 5 sont indemnes (dont 2 hiver), tandis que les autres présentent des symptômes.

3 parcelles de pois d'hiver portent des nécroses sur tiges (d'environ 1 cm de haut) et des punctuations sur la moitié inférieure des plantes, avec 5 à 10 % du feuillage touché.

2 parcelles de pois de printemps portent également des punctuations sur la moitié inférieure des plantes (1 à 5 % du feuillage touché).

**L'ascochytose fait son apparition dans la campagne 2013 : des parcelles de pois d'hiver indemnes la semaine dernière sont dorénavant touchées. Compte tenu de la pluviométrie et de la remontée des températures annoncées, les parcelles de pois doivent faire l'objet d'une surveillance.**

## MILDIU (*PERONOSPORA SP.*)

### Stade de sensibilité

Les symptômes de mildiou doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les contaminations secondaires.

*NB : En présence d'un traitement de semences approprié, il est très peu probable d'observer des contaminations primaires.*

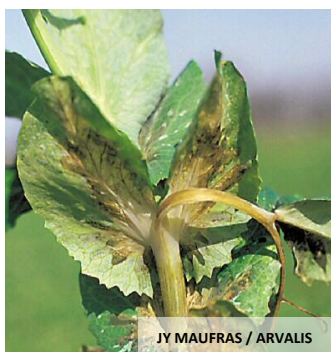
### Etat général

5 parcelles de pois (dont 4 hiver) ont fait l'objet d'une observation de mildiou : **toutes sont indemnes.**



E. VANNETZEL / ARVALIS

## BACTERIOSE DU POIS (*PSEUDOMONAS SYRINGAE*)



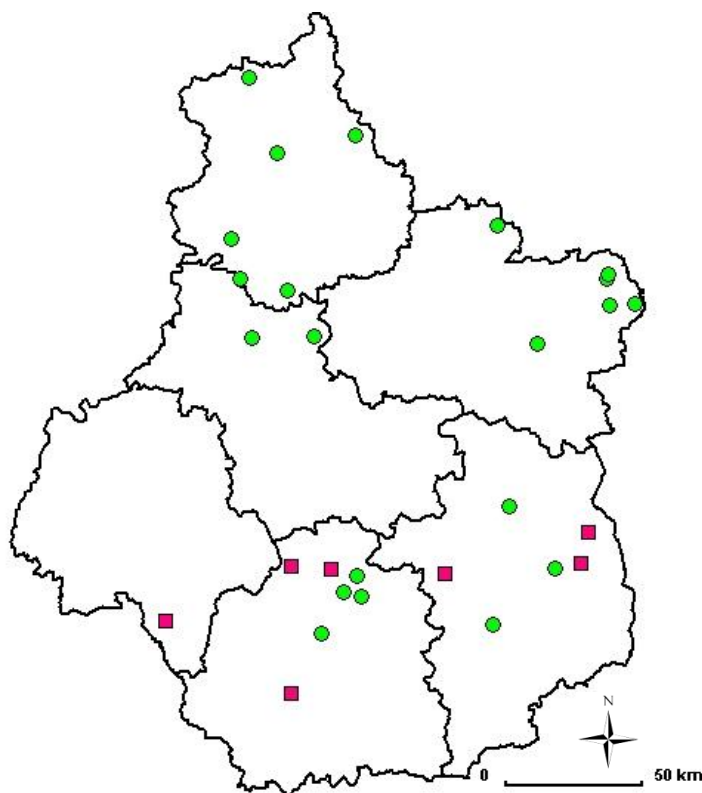
JY MAUFRAS / ARVALIS

### Etat général

5 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation de bactériose et **toutes sont indemnes.**

# Annexes

Localisation des parcelles de protéagineux suivies pour la réalisation du bulletin du 09/04/13.



- Parcelles de pois de printemps (21)
- Parcelles de pois d'hiver (7)

Bulletin co-rédigé par ARVALIS-Institut du végétal et la Chambre d'Agriculture de l'Indre, avec la relecture de la Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire, à partir des observations réalisées cette semaine par : Agriculteurs (Gaulhier/28, Lallier/28, EARL Domaine du Bois de Chênes-Plaut/36), AGRIAL, AXEREA, CA28, CA36, CA41, CA45, FDGEDA du Cher, SAS PINGOT THOREAU et UCATA.

**Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre**  
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.